

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 16 mai 2019 et affichée le 16 mai 2019.

MEMBRES PRÉSENTS : M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN

M. Julien SUPPER à Mme Colette NEGRI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Céline CAMPION, Mme Aurélia MAYERY, Mme Jennifer MUSZYNSKI

Secrétaire de Séance : Mme Amina DELEPORTE

Assistaient également à la séance : Mme Sandrine DORN MARTIN, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Rectification du budget primitif 2019 – commune d'Ennery
- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2020
- Dénomination des nouvelles rues de la ZAC des Begnennes
- Modification du tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2019-43 TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2020

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2020, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2020.

Pour l'année 2020, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à **2** ; il est donc nécessaire de tirer au sort 6 noms de personnes sur les listes électorales.

Madame le Maire,

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/DCL/4/21 en date du 15 janvier 2019 fixant la répartition des jurés pour l'année 2020 en vue de la formation du jury criminel,

Procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2020 du Jury Criminel :

N° Bureau	N° de l'électeur	NOM, Prénom,	Adresse
02	093	Callet (Magierski) Marine	23 route de Flévy
01	209	Doucet Sébastien	2 rue Paul Gauguin
01	356	Hoffmann Bertrand	35 rue des Jardins
02	560	Panetta (Demange) Maria	2 route de Flévy
01	329	Hamon Philippe	1 Impasse Louis Lamarle
01	069	Bock (Maillard) Nathalie	10 rue Michelet

2019-44 RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE D'ENNERY

En date du 04 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune d'Ennery.

Des rectifications sont à apporter :

- Lors de la saisie des dépenses imprévues en investissement, du fait d'un décalage de ligne, le montant enregistré au chapitre - 001 *solde d'exécution des dépenses* aurait dû être imputé au chapitre - 020 *dépenses imprévues en investissement*.

Le montant du solde d'exécution de la section d'investissement est donc d'un montant de 1 123 539,52 € en excédant au lieu de 320 035,59 €

- La prise en compte du report en recette de fonctionnement du budget du CCAS d'un montant de 18 007,43 €.

Après rectification, les pages 3 à 16, 22, 58 et 59 du document budgétaire 2019 sont modifiées.

De ce fait la balance générale est arrêtée comme suit :

BALANCE GENERALE		
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	14 075 757.46	14 075 757.46
Section d'investissement	14 852 054.98	14 852 054.98

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune d'Ennery, arrêté comme ci-dessus,
- charge Mme le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-45 DENOMINATION DES NOUVELLES RUES DE LA ZAC DES BEGNENNES

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. En application de cet article, la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, relève de l'assemblée délibérante dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de nommer les nouvelles rues de la Tranche 5 de la ZAC des Begnennes comme sur le plan annexé à la présente :
 - Rue Marguerite DELORME - Peintre Lorraine - 1876 - 1946
 - Rue Lucie RIVEL - Peintre Lorraine - 1910 - 1991
 - Rue Amélie VALENTINO - Peintre Lorraine - 1845 – 1921
 - Impasse Mélanie PAIGNÉ - Peintre Lorraine - 1817 - 1872
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2019-46 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

1- OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu de l'accroissement des tâches à réaliser par les agents des services techniques, madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ouverture d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet avec effet au 01/07/2019.

2- FERMETURE DU POSTE DE REDACTEUR SUITE A AVANCEMENT GRADE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2019-05, en date du 21 janvier 2019, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'un poste rédacteur principal 2^e classe pour permettre à l'agent concerné de bénéficier d'un avancement de grade.

Il convient désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la fermeture du poste de rédacteur.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les propositions ci-dessus et décide de modifier le tableau des emplois, comme suit
- charge Mme le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	0	5	4	1	5
Attaché principal	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1e classe	B	1		1	1		1
Rédacteur 20/05/19	B	0		0	0		0
Adjoint administratif principal 1e classe 25/09/18	C3	2		2	2		2
Adjoint administratif principal 2e classe	C2	1	0	1	0	1	1
Rédacteur principal 2e classe 21/01/19	B	1		1	1		1
FILIERE TECHNIQUE		9	3	12	10	0	9,88
Adjoint technique principal 1ère classe 1/12/18	C3	2		2	1		1
Adjoint technique principal 2e classe 21/01/19	C2	1	1	2	2		1,96
Agent de maîtrise principal 25/9/18		2		2	2		2
Agent de maîtrise 01/06/18		1		1	1		1
Adjoint technique 20/05/19	C1	3	2	5	4		3,92
FILIERE SOCIALE 07/03/16		0	3	3	3	0	2,62
ASEM principal 1e classe 1/5/18	C3		2	2	2		1,75
ASEM principal 2e classe 14/5/18	C2		1	1	1		0,87
FILIERE CULTURELLE		0	1	1	1	0	0,57
Adjoint du patrimoine principal 2e classe 1/5/18	C2		1	1	1		0,57
FILIERE POLICE		6	0	6	2	0	2
Chef de service de police municipale principal 1e classe	B	1		1	1		1
Brigadier-chef principal 01/05/19		5		5	1		1
EMPLOIS NON CITES 6/9/16		2	0	2	0	2	2
Apprenti espaces verts dcm 3/7/17 fin 2019		1		1		1	1
dcm 12/06/2017 contractuels accroismt temp activité (12 mois maxi) sur une durée de 18 mois)	C1	1		1		1	1

(*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

➤ 2019-20

Signature du marché avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE pour le diagnostic et l'optimisation énergétique du réseau d'éclairage public. Le montant du marché s'élève à 2 300 € HT, soit un montant de 2 760 € TTC avec une option assistance en phase travaux pour un montant de 1 550€ HT, soit 1 860 € TTC.

➤ 2019-21

Acquisition d'une tondeuse autoportée auprès de la Société ROCHA. Le montant de la commande s'élève à 4 958,33€ HT, soit 5 950€ TTC

➤ **2019-22**

Acquisition d'un poêle à granulés auprès de la Société SAS AW. Le montant de la commande s'élève à 5 212,36 € HT, soit 5 499,04 € TTC

➤ **2019-23**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise STRADEST pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 1 – voirie réseaux divers, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 338 734,58 € HT, soit 406 481,50 € TTC

➤ **2019-24**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise ZANNIER CONSTRUCTION pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 2 – gros œuvre, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 941 368,65 € HT, soit 1 129 642,38 € TTC

➤ **2019-25**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise MADDALON FRERES pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 3 – charpente, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 97 678,77 € HT, soit 117 214,52 € TTC

➤ **2019-26**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise SOLOTOIT pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 4 – couverture, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 604 140,88 € HT, soit 724 969,06 € TTC

➤ **2019-27**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise AYRIKAN pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 5 – isolation extérieure, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 140 190,00 € HT, soit 168 228,00 € TTC

➤ **2019-28**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise LEFEVRE pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 6 – menuiseries extérieures, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 243 772,00 € HT, soit 292 526,40 € TTC

➤ **2019-29**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise SMC pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 7 – serrurerie, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 167 991,80 € HT, soit 201 590,16 € TTC

➤ **2019-30**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise JLB MENUISERIES pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 8 –

menuiseries intérieures, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 186 804,54 € HT, soit 224 165,45 € TTC

➤ **2019-31**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise SEE NESPOLA pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 9 – doublage cloisons/faux-plafonds, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 178 660,63 € HT, soit 214 392,76 € TTC

➤ **2019-32**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise EGDL LORRAINE pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 10 – électricité, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 260 961,09 € HT, soit 313 153,31 € TTC

➤ **2019-33**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise BOFFO pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 11 – chauffage ventilation plomberie, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 343 858,55 € HT, soit 412 630,26 € TTC

➤ **2019-34**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise LESSERTEUR pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 12 – carrelage faïence, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 132 431,07 € HT, soit 158 917,28 € TTC

➤ **2019-35**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise DAVID RIGGI pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 13 – sols souples, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 14 781,10 € HT, soit 17 737,32 € TTC

➤ **2019-36**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise GALLOIS pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 14 – peinture, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 73 425,69 € HT, soit 88 110,83 € TTC

➤ **2019-37**

Attribution et signature du marché avec l'Entreprise TERA PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour la construction d'une Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie et 16 logements - lot n° 15 – espaces verts, sur la Commune d'Ennery. Le montant du marché s'élève à 29 988,44 € HT, soit 35 986,13 € TTC

➤ **2019-38**

Signature du marché public pour le feu d'artifice 2019 auprès de la Société EMBRASIA. Le montant de la commande s'élève à 14 000€ TTC

➤ **2019-39**

L'attribution et la signature de l'avenant n° 1 passé auprès de l'entreprise GABRIEL JEANNOT pour la réhabilitation des Salles Omnisports et Mandelli - lot 4 chauffage – plomberie - sanitaires. Le montant de l'avenant s'élève à 2 247,00€ HT

➤ **2019-40**

Modification du montant de l'avenant au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une brigade territoriale autonome de gendarmerie à Ennery passé avec IMHOTEP Architecture. Le montant s'élève à 12 827.83 € HT. Cette décision reprend la décision 2019-06 en date du 7 février 2019

➤ **DROIT DE PREEMPTION**

En application de l'art L 2122-22 15° du CGCT,

Par délibération n°2014-17, le Conseil Municipal a délégué à Mme le Maire les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Droit de Préemption de la commune n'a pas été exercé lors de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner

- **DIVERS :**

- **Elections européennes**

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee. Une présentation est faite du tableau, des modifications et recommandations quant à la tenue des bureaux de vote.

- **Communauté de Communes Rives de Moselle : Plan Climat Air Energie Territorial**

Les fiches transmises n'appellent aucune observation ou compléments du Conseil Municipal d'Ennery

- **Rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Rives de Moselle**

Le Rapport transmis au Conseil Municipal n'appelle aucune remarque ni débat

- **Communauté de Communes Rives de Moselle : Organe délibérant**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité pour l'organe délibérant de la Communauté de Communes Rives de Moselle d'avoir une composition différente de celle de droit commun. Pour ce faire, cette composition doit découler d'un accord local qui permettrait à deux représentants de la commune d'Ennery de siéger au lieu d'un seul. Le détail de cette proposition sera présenté sur la base d'un dossier transmis par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

D'ores et déjà, l'Assemblée Délibérante valide cette possibilité de répartition sur la base d'un accord local.

- **Recensement : campagne 2020 : enquête du 16 janvier au 15 février 2020**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la campagne de recensement qui aura lieu à Ennery en 2020. Un coordonnateur est nommé et des agents recenseurs seront recrutés à cet effet.

- **Remerciements pour l'attribution de subvention :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des associations des Anciens Combattants et anciens militaires français d'Ennery et environs et de la Jeunesse Sportive Ouvrière d'Ennery.

- **Groupe scolaire Albert Camus : Classe de Mer**

Madame le Maire Informe le Conseil Municipal de la carte postale transmise par les élèves des classes élémentaires ayant participé à la classe de mer de 5 jours à Riec-sur-Belon, sortie scolaire subventionnée par la commune.

- **Evènements communaux à Ennery :**

- 2 juin 2019 : Fête des Mères d'Ennery : aux Etangs (sur inscription)
- 13/14 juillet 2019 : Fête patronale – feu d'artifice intercommunal
- 13 juin 2019 : réunion publique

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 00h00

Le Maire,
Ghislaine MELON